

DELEGATION
Coupe du Monde GWA Wing Surf
Tauranga, Nouvelle Zélande - du 03 au 11 mars 2023

La délégation est composée des sportifs suivants :

LICENCE	NOM	PRENOM	Club
1196518Y	BOUYER	Camille	LA ROCHELLE NAUTIQUE
1083870G	BOUYER	Julien	LA ROCHELLE NAUTIQUE
1485169B	CERIS	Orane	ACPV NOUMEA
1223004N	COLMAS	Clément	ASPTT NOUMEA GLISSE
1190104S	ESCOFET	Bastien	PORTMAHONSIGEAN
1129069P	GALEA	Titouan	ASPTT NOUMEA GLISSE
1484733X	GUENOLE	Malo	C V A N NANTES
1367910G	JUPPET	Lilian	LE SPOT KITECENTER
1162495H	LECLAIR	Oscar	C V MARTIGUES
1414792S	MARIN	Hugo	Y C MAUGUIO CARNON

Les sportifs devront être à jour de leur Surveillance Médicale Réglementaire (S.M.R.) et se conformer impérativement aux obligations sanitaires définies par la Commission Médicale de la FFVoile.

En cas d'infraction à la réglementation de la FFVoile et/ou manquement à l'éthique sportive, le Directeur Technique National pourra invalider la sélection et désigner une nouvelle sportive ou un nouveau sportif en remplacement.

Les membres de cette délégation officielle devront être en règle avec les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 en France et respecter également les mesures sanitaires nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le pays de la compétition.

L'attention de l'ensemble de la délégation est fortement attirée sur les recommandations qui figurent ci-dessous.

Fait à Paris,
Le 22 février 2023

Guillaume Chiellino
Directeur Technique National

Recommandations

Avant tout déplacement à l'étranger, il est rappelé la nécessité de :

- Consulter le site « conseils aux voyageurs » du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) qui précise la situation par pays ; site du MEAE : <https://www.diplomatie.gouv.fr>;
- S'inscrire sur Ariane (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>);
- Pour l'encadrement, se munir du dépliant de sécurité des ministères sociaux pour les agents (CTS, contrats de préparation olympique...) se déplaçant à l'étranger. » (Document attaché ou [téléchargeable ici](#)). L'inscription sur Ariane permet aux autorités françaises et ambassades de savoir ses ressortissants dans le pays en cas de problème de sécurité.
- Prendre connaissance des informations de la [CPAM](#)

Recommandations

Avant tout déplacement à l'étranger, il est rappelé la nécessité de :

- Consulter le site « conseils aux voyageurs » du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) qui précise la situation par pays ; site du MEAE : <https://www.diplomatie.gouv.fr>;
- S'inscrire sur Ariane (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>);
- Pour l'encadrement, se munir du dépliant de sécurité des ministères sociaux pour les agents (CTS, contrats de préparation olympique...) se déplaçant à l'étranger. » (Document attaché ou [téléchargeable ici](#)). L'inscription sur Ariane permet aux autorités françaises et ambassades de savoir ses ressortissants dans le pays en cas de problème de sécurité.
- Prendre connaissance des informations de la [CPAM](#)